

2.1 (suite)

- * la concurrence sera progressivement plus libre dans le secteur de la fourniture de matériel de l'abonné, surtout en ce qui concerne les autocommutateurs privés et les SBS. Telecom reste le seul fournisseur des premiers combinés, jusqu'au 30 juin 1991. Après cette date, ce marché sera aussi ouvert à la concurrence;
- * l'entretien des autocommutateurs privés et des SBS, dont Telecom avait auparavant le monopole, est ouvert à la concurrence.

La Déclaration de mai 1988 annonçait aussi de nouvelles structures d'entreprises pour les télécommunicateurs. Telecom serait régie par une nouvelle loi d'habilitation et deviendrait l'"Australian Telecommunications Corporation". OTC serait constituée en personne morale et deviendrait la société OTC Limited, possédée entièrement par le Commonwealth. Aussat resterait une société.

D'après la Déclaration de mai 1988, une des tâches d'AUSTEL consistera à déterminer si le service de radiotéléphonie mobile cellulaire (le "CMTS") doit continuer à fonctionner comme un service réservé monopolistique. En Australie, les terminaux de ce service, qui sont conformes aux normes américaines FCC, permettent à deux services superposés de fonctionner dans chaque zone de service, les mêmes terminaux ayant la possibilité d'accéder à chaque service, si cela est désiré.

Une évaluation similaire sera nécessaire pour déterminer si le (ou les) réseau(x) de télépoints publics associés à la nouvelle génération de téléphones sans cordon ("CT2") qu'on commence à exploiter au R.-U. sera considéré comme un service réservé.

L'évaluation d'AUSTEL devra tenir compte des changements qui prennent place dans le secteur privé, en ce qui concerne les télécommunications. Un des exemples les plus remarquables : d'importants télécommunicateurs d'outre-mer, tels Bell South et Cable & Wireless, commencent à pénétrer le marché australien, en faisant l'acquisition partielle ou totale d'entreprises locales fournissant des services de télécommunications. Il est clair qu'il s'agit d'un premier pas vers la pénétration des marchés les plus lucratifs, tel celui des radiocommunications cellulaires.

AUSTEL sera aussi confrontée à d'importants problèmes de définition :

- * la révision de l'acception de "groupe à intérêt commun"; et